

Émission :	12-05-2022
------------	------------

Mise à jour	14-02-2023
-------------	------------

Directive ministérielle		DGCRMAI-006 REV.2
Catégorie :	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prévention et contrôle des infections ✓ Milieux de soins ✓ Précautions additionnelles 	

Directive pour l'application des mesures de prévention et contrôle des infections en cliniques médicales, GMF, CLSC ou autres milieux où exercent des cliniciens hors établissements

Remplace la directive
DGCRMAI-006
émise le
21 décembre 2022

Expéditeur :	Direction générale de la coordination réseau et ministérielle et des affaires institutionnelles (DGCRMAI)
--------------	---



Destinataires :	<ul style="list-style-type: none"> - PDG et DG des établissements du RSSS - Directions des services professionnels - Chefs de Département régional de médecine générale (DRMG) - Directeurs de l'accès aux services médicaux première ligne - Directions des soins infirmiers (DSI)
-----------------	--

Directive	
Objet :	<p>Directive concernant les précautions additionnelles lorsqu'un usager est suspecté ou est un cas de COVID-19 ou autre virus respiratoire et l'ensemble des mesures à appliquer dans les milieux de soins visés.</p> <p>Les mesures à implanter concernent les milieux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tout groupe de médecine familiale (GMF), intra ou extra-muros, incluant les GMF universitaires et les GMF accès-réseau; • Tout centre local de services communautaires (CLSC) et autres milieux de soins où interviennent des cliniciens pour l'inscription et le suivi d'usagers, ainsi que pour la réponse aux besoins ponctuels incluant les services généraux et courants; • Tout type de clinique de médecine de famille où a lieu la dispensation de services.
Principe :	<p>Cette directive vise l'application des mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) dans les milieux visés, en prévision d'une reprise complète des activités cliniques, en fonction de mesures pour une période de faible ou de haute circulation des virus respiratoires - incluant le Syndrome respiratoire aigu sévère associé au Coronavirus 2 (SRAS-CoV-2).</p> <p>Cette démarche s'inscrit dans un processus d'évaluation et de gestion de risque afin d'assurer la sécurité des usagers et des travailleurs dans ces milieux.</p>
Mesures à implanter :	<p>Appliquer les mesures associées à la période de <u>faible</u> circulation des virus respiratoires</p> <p>Ou</p> <p>Appliquer les mesures associées à la période de <u>haute</u> circulation des virus respiratoires</p> <p>Le début de la période des mesures de faible ou de haute circulation vous sera transmis par la Direction générale de la santé publique/Direction générale de la coordination réseau et ministérielle et des affaires institutionnelles</p>

Émission :	12-05-2022
------------	------------

Mise à jour	14-02-2023
-------------	------------

Directive

Considéranants :	<ul style="list-style-type: none"> • La reprise complète des activités cliniques de première ligne; • La situation épidémiologique entourant la COVID-19; • Les assouplissements instaurés dans la gestion des cas et des contacts, des consignes sanitaires en vigueur, des mesures de déconfinement et de l'éventuelle levée de l'état d'urgence ; • Une grande majorité de la population est vaccinée; • Une partie de la population a acquis une certaine immunité lors d'une infection antérieure; • Les recommandations du directeur national de santé publique, des experts de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et les directives ministérielles existantes; • La nécessité de poursuivre les efforts de PCI pour limiter la transmission du SRAS-CoV-2 et des autres virus respiratoires.
Objectif :	Assurer la mise en application des pratiques de base et autres mesures de prévention et de contrôle des infections pour tous les usagers, les accompagnateurs et les travailleurs de la santé (TdeS).
Mise en œuvre :	<p>Il est de la responsabilité des DRMG, en cogestion avec les directions concernées, de voir à la mise en application de la directive.</p> <p>Il relève de chaque milieu visé par cette directive, en collaboration avec la DRMG de son territoire et avec la direction responsable de la PCI ainsi que de la Direction de la santé publique de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'application de pratiques de base (usagers et travailleurs); • Assurer l'identification rapide d'un usager ou d'un TdeS pouvant être infecté; • Instaurer rapidement les mesures PCI (pratiques de base et précautions additionnelles¹) requises pour diminuer le risque de transmission des virus respiratoires.
MESURES À RESPECTER EN TOUT TEMPS	
À l'intention des travailleurs de la santé et à l'organisation des cliniques	
PRATIQUES DE BASE	<p>Les pratiques de base visent une évaluation et une gestion du risque à la source, selon le risque d'exposition et la tâche à accomplir.</p> <p>Des formations sur les pratiques de base et la mise à jour de ces connaissances, à l'embauche et en cours d'emploi, doivent être offertes aux TdeS afin d'assurer des soins sécuritaires en tout temps.</p> <p>À cet effet TOUS les TdeS doivent appliquer, en TOUT temps, les concepts des pratiques de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'hygiène des mains (HDM) avec une solution hydroalcoolique ou avec de l'eau et du savon; • L'hygiène et étiquette respiratoire; • L'hygiène et salubrité de l'environnement (surfaces et équipements de soins) <ul style="list-style-type: none"> ○ Se référer au besoin : SRAS-CoV-2 : Procédures de nettoyage et de désinfection de l'environnement et des équipements de soins pour les cliniques médicales/cliniques externes/cliniques de dépistage COVID-19/GMF

1. Pour plus d'information, se référer à [Notions de base en prévention et contrôle des infections : précautions additionnelles](#) (INSPQ, 2019).

	<ul style="list-style-type: none"> • La prise en charge des usagers et accompagnateurs; • La disponibilité des équipements de protection individuelle (ÉPI) lorsque des précautions additionnelles¹ sont requises; • La formation des équipes quant à l'utilisation appropriée des équipements de protection individuelle (ÉPI) (notions d'évaluation du risque d'exposition, revêtir et retirer les ÉPI, etc.); • La promotion de la vaccination. <p>Pour plus de détails, se référer aux documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • INSPQ : <i>Notions de base en prévention et contrôle des infections</i> - Les infections nosocomiales INSPQ; • Santé Canada : Pratiques de base et précautions additionnelles visant à prévenir la transmission des infections dans les milieux de soins. <p>Un affichage adéquat et adapté des mesures visant l'usager/accompagnateur doit être bien en vue et faire la promotion de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'hygiène des mains; • L'hygiène et étiquette respiratoire (pour les personnes symptomatiques); • Les consignes et mesures des autorités sanitaires en vigueur, incluant le port du masque médical. <p>Il est de la responsabilité du milieu de s'assurer que ces mesures soient appliquées en TOUT TEMPS par tout usager/accompagnateur, dès leur arrivée.</p> <p>Voir les affiches disponibles au : Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux (gouv.qc.ca).</p>	
Précautions additionnelles à mettre en place	Mesures en période de faible circulation des virus respiratoires	Mesures en période de haute circulation des virus respiratoires
<p align="center">Filtrage</p>	<p align="center">RECOMMANDÉ</p> <p>Questionnaire de filtrage pour signes et symptômes d'infection des voies respiratoires (IVR) ou de COVID-19, d'exposition à risque ou d'histoire de voyage récente, dès l'arrivée.</p> <p>Assurer l'identification et la prise en charge des usagers immunosupprimés².</p> <p>On peut effectuer un dépistage supplémentaire, selon le groupe d'usagers (ex. : varicelle chez les enfants en pédiatrie, conjonctivite pour la clientèle en ophtalmologie).</p> <p>Si filtrage positif : assurer l'application des précautions additionnelles requises.</p> <p>Voir annexe 1 pour un exemple de questionnaire.</p>	<p align="center">REQUIS</p> <p>Questionnaire de filtrage pour signes et symptômes d'IVR ou de COVID-19, d'exposition à risque ou d'histoire de voyage récente, dès l'arrivée.</p> <p>Assurer l'identification et la prise en charge des usagers immunosupprimés².</p> <p>On peut effectuer un dépistage supplémentaire, selon le groupe d'usagers (ex. : varicelle chez les enfants en pédiatrie, conjonctivite pour la clientèle en ophtalmologie).</p> <p>Si filtrage positif : assurer l'application des précautions additionnelles requises.</p> <p>Voir annexe 1 pour un exemple de questionnaire.</p>

2. Pour les définitions d'immunosuppression, se référer au document [COVID-19 et personnes immunosupprimées \(inesss.qc.ca\)](#).

Émission :	12-05-2022
------------	------------

Mise à jour	14-02-2023
-------------	------------

<p>Mesures visant l'utilisateur et son accompagnateur</p>	<p>Dès l'arrivée, l'utilisateur/accompagnateur doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'hygiène des mains. <p>ET, selon les consignes en vigueur dans la directive DGCRMAI-007 - en lien avec le port du masque médical à l'intérieur des milieux de vie et de soins. De plus, il faut maintenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la distanciation physique; • Utilisation de la zone de la salle d'attente réservée ou des principes de distanciation (séparateurs physiques/plexiglas), pour les usagers présentant des symptômes compatibles avec IVR. <p>Ces mesures (hygiène des mains, distanciation, port du masque) s'appliquent à la clientèle immunosupprimée² en tout temps.</p> <p>À cet effet, le milieu doit assurer la disponibilité de masques ASTM niveau 1 pour les usagers (près de l'entrée du cabinet ou de la clinique), avec les directives relatives à leur utilisation.</p> <p>Pour la clientèle pédiatrique, se référer à Directive sur l'application des protocoles de prévention et de contrôle des infections (PCI) en lien avec le port du masque médical dans les milieux de soins et autres milieux en contexte des soins de santé.</p>	
<p>Salle d'attente</p>	<p>Mettre des solutions hydroalcooliques à la disposition des usagers/accompagnateurs pour l'hygiène des mains.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir le nécessaire à l'application des mesures d'hygiène et d'étiquette respiratoire (ex. : papiers mouchoirs, poubelles); • Prévoir le nécessaire pour appliquer les mesures de distanciation physique pour les usagers présentant des symptômes compatibles avec IVR (zone de la salle d'attente réservée ou installation de séparateurs physiques/ plexiglas); <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour les gens sans symptômes d'IVR, il n'y a pas d'adaptation nécessaire en termes de mesures de distanciation; • Retirer les objets non nécessaires (ex. : dépliants, jouets, revues, bibelots, etc.). <p>Assurer les mesures d'hygiène salubrité de base requises, dont la désinfection des surfaces fréquemment touchées (high touch) pour l'achalandage de la salle. (Se référer au besoin à SRAS-CoV-2 : Procédures de nettoyage et de désinfection de l'environnement et des équipements de soins pour les cliniques médicales/cliniques externes/cliniques de dépistage COVID-19/GMF).</p>	<p>Appliquer les Mesures en période de faible circulation des virus respiratoires ET ajouter</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une <u>zone d'attente réservée</u> pour les cas cliniques d'IVR, soit par distanciation physique ou l'installation de séparateurs physiques/ plexiglas; • Assurer le respect du principe de distanciation physique entre les usagers par une gestion du nombre d'usagers présents en même temps, un aménagement de la salle d'attente ou l'utilisation de séparateurs physiques/plexiglas; • Restreindre au minimum le nombre de personnes présentes dans la salle d'attente et limiter le temps d'attente; • Rehausser les mesures d'hygiène salubrité – augmentation de la fréquence de désinfection des surfaces fréquemment touchées (High touch) (se référer au besoin à SRAS-CoV-2 : Procédures de nettoyage et de désinfection de l'environnement et des équipements de soins pour les cliniques médicales/cliniques externes/cliniques de dépistage COVID-19/GMF).
<p>Séparateurs aires administratives</p>	<p>Retrait possible des plexiglas pour la protection des aires administratives.</p>	<p>Utilisation des plexiglas pour la protection des aires administratives.</p>

Émission :	12-05-2022
------------	------------

Mise à jour	14-02-2023
-------------	------------

<p>Gestion des travailleurs de la santé</p>	<p>Les exigences et consignes en vigueur de la Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) doivent être respectées en tout temps. Se référer au besoin : Prévention et sécurité Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST (gouv.qc.ca).</p> <p>Les pratiques de base et les précautions additionnelles édictent quant à elles, les ÉPI requis pour protéger le TdeS d'une exposition à risque au point de service.</p> <p>Selon l'INSPQ, les TdeS sont : « toute personne qui donne des soins, qui est en contact étroit avec la clientèle ou dont les activités ont un impact direct sur les soins ou les services aux usagers ». Pour ceux-ci, se référer à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SRAS-CoV-2 : Gestion des travailleurs de la santé en milieux de soins • Directive sur la levée de l'isolement des travailleurs de la santé et des services sociaux • Mesures de prévention et de contrôle des virus respiratoires dans les milieux de soins : mesures à mettre en place pour la saison des virus respiratoires et en présence d'un cas clinique ou confirmé d'un virus respiratoire INSPQ <p>Tous les TdeS, incluant les médecins, bénévoles, les proches aidants et les prestataires de service doivent être formés sur le respect des mesures PCI (notamment sur le port et le retrait de l'ÉPI; pratiques de base et précautions additionnelles).</p>
<p>ÉPI pour le TdeS</p>	<p>Utiliser les ÉPI requis, selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les consignes de la CNESST en vigueur, pour la COVID-19, concernant l'APR N95 ou masque médical. À cet effet, consulter l'outil d'évaluation de la CNESST : https://www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/masques-minimalement-requis-milieux-de-soins_0.pdf; • Le risque d'exposition à des liquides biologiques; • L'action à effectuer; • Les précautions additionnelles requises par le tableau clinique ou le filtrage effectué.
<p>Mesures en salle d'examen/bureau de consultation</p>	<p>La disponibilité d'une pièce/salle à pression négative n'est pas indiquée en clinique médicale de première ligne.</p> <p>Limiter la quantité de matériel dans la pièce. Le matériel qui doit rester dans la pièce devrait être rangé dans des armoires fermées.</p> <p>Utiliser de l'équipement à usage unique ou procéder au nettoyage et désinfection de celui-ci, entre chaque usager avec un produit reconnu efficace et homologué (numéro d'identification d'une drogue) par Santé Canada.</p> <p>Utilisation de précautions additionnelles selon l'évaluation du clinicien.</p>

Émission :	12-05-2022
------------	------------

Mise à jour	14-02-2023
-------------	------------

ANNEXE 1
Exemple de questionnaire

Questionnaire des symptômes Covid

Avez-vous un des symptômes suivants apparus dans les 10 derniers jours ?

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Toux récente ou qui augmente | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Difficultés respiratoires | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Fièvre | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Mal de gorge | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Perte soudaine de l'odorat | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| | | |
| • Avez-vous été testé positif à la Covid-19 dans les 10 derniers jours ? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| • Êtes-vous en attente du résultat d'un test Covid ? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| • Êtes-vous immunosupprimé ? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

Nom du patient : _____

Merci !

Questionnaire des symptômes Covid

Avez-vous un des symptômes suivants apparus dans les 10 derniers jours ?

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Toux récente ou qui augmente | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Difficultés respiratoires | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Fièvre | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Mal de gorge | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Perte soudaine de l'odorat | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| | | |
| • Avez-vous été testé positif à la Covid-19 dans les 10 derniers jours ? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| • Êtes-vous en attente du résultat d'un test Covid ? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| • Êtes-vous immunosupprimé ? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

Nom du patient : _____

Merci !

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources

Direction ou service ressource :

Direction de la prévention et du contrôle des infections
DPCI@msss.gouv.qc.ca

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux, visitez le :

msss.gouv.qc.ca/directives

Original signé par
Le sous-ministre adjoint
Daniel Desharnais

Lu et approuvé par
La sous-ministre
Dominique Savoie